

PLUI – Communauté de communes Vallée du Lot et du Vignoble

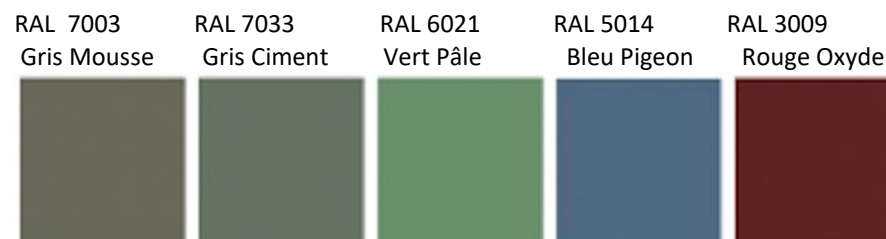
ANNEXE 1 : nuancier général d'application conforme

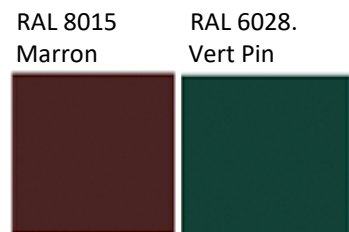
Dans le bâti, les couleurs sont omniprésentes, sur les façades, les volets, les menuiseries, les boiseries, les toitures... Elles sont un élément inévitable de l'architecture, puisqu'elles mettent en valeur le bâti tout en soulignant les sites.

Néanmoins, le choix d'une couleur a un impact sur le paysage, c'est pourquoi les collectivités se dotent de nuancier RAL, le principe étant d'avoir un code par couleur au cœur d'un nuancier universel. Celui-ci permet aux pétitionnaires de connaître précisément la couleur voire la nuance représentée.

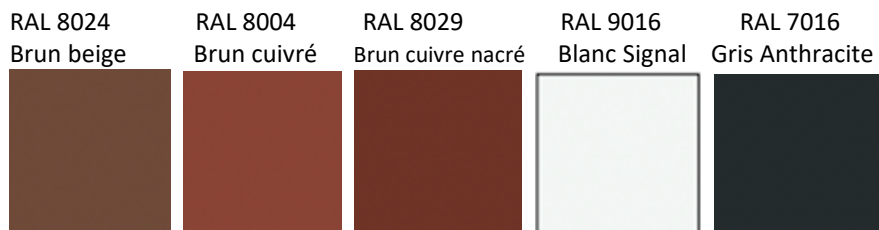
La CCVLV a fait le choix d'appliquer une gestion homogène des couleurs. Cela veut dire que la couleur des constructions implantées sur la communauté de communes doit être conforme et compatible au nuancier inscrit dans le règlement écrit.

NUANCIER MENUISERIES ET BOISERIES





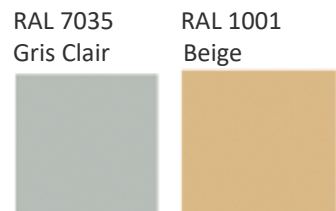
DESCENTE ET GOUTTIERES



NUANCIER ENDUITS



NUANCIER BARDAGE



NUANCIER TOITURES

Tuile canal
Exemple :

Nuances d'antan :



Tuile demi-ronde rouge à brun

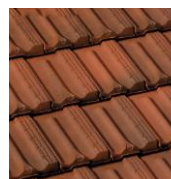
Exemples :



Pas de tuiles nuancées avec du blanc.

Tuile Marseille rouge unie

Exemple :



Tuile plate rouge à brun

Exemples :



NUANCIER COUVERTURE METALLIQUE

Aluminium Blanc

RAL 9006

Aluminium Gris

RAL 9007

Gris Beige

RAL 7006

Gris Trafic. A.

RAL 7042

Gris Clair

RAL 7035

Brun Sepia

RAL 8014

Brun Rouge

RAL 8012

Blanc Gris

RAL 9002

Blanc Pur

RAL 9010

Brun Cuivré

RAL 8004